RÈGLEMENT « JEU CONCOURS SPORTMAG »

Article 1 – Société organisatrice :

EVEN'DIA, éditrice du magazine SPORTMAG au capital de 8000€, Mas de l'Olivier, 10 rue du Puits, 34130 Saint-Aunès, immatriculée sous le numéro 450 263 785 RCS Montpellier organise, du 1er au 30 juin 2017, un jeu concours avec tirage au sort gratuit sans obligation d'achat s'intitulant « Jeu Concours SPORTMAG Parc Astérix ».

Article 2 – Qui peut participer ?

Ce jeu est ouvert à toute personne âgée de plus de 18 ans et résidant en France métropolitaine (Corse inclus).

Les membres de la direction et du personnel d'EVEN'DIA ne peuvent participer. D'une façon générale est exclue de ce droit de participation, toute personne participant de façon directe ou indirecte à la mise en œuvre de ce jeu.

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du règlement et de son application par EVEN'DIA, qui statue en dernier ressort sur tout cas litigieux et toute difficulté d'interprétation. Toute instruction supplémentaire fournie par EVEN'DIA, et placée sur le site web, sera considérée comme faisant partie intégrante du règlement.

Ce jeu est limité à une seule participation par personne (même nom, même prénom, même adresse physique, même adresse mail).

Article 3 – Accès

Ce jeu est accessible par le réseau Internet à l'adresse suivante http://www.sportmag.fr/sportmag-jeux/parc-asterix/ (ci-après le « Site »).

Le remboursement forfaitaire (0,68 € TTC) des frais de connexion pour l'inscription s'effectue sous forme de virement sur simple demande écrite par lettre recommandée à EVEN'DIA, Mas de l'Olivier, 10 rue du Puits, 34130 Saint-Aunès en joignant un RIB/RIP. Un seul remboursement par foyer (même nom, même adresse, même RIB/RIP) sur justificatif des frais de connexion à Internet. Ce remboursement ne pourra s'appliquer qu'aux utilisateurs se connectant sur une base gratuite ou forfaitaire (câble, ADSL).

Article 4 – Durée

La participation est effective du 1er au 30 juin 2017 à minuit.

Aucune réclamation ne peut être formulée à l'encontre des organisateurs par un participant n'ayant pu se connecter suite à un problème technique temporaire sur les pages Web du tirage au sort.

Les organisateurs se réservent le droit, en cas de nécessité, de modifier, proroger ou annuler ce délai sans préavis, sans que leur responsabilité ne soit engagée dans ce fait.

Article 5 – Comment Participer ?

Le Jeu entre dans la catégorie des jeux gratuits et sans obligation d'achat.

Toute participation doit se faire uniquement sur Internet, à l'exclusion de tout autre moyen (toute participation par voie postale est notamment exclue).

Pour valider sa participation, le participant doit dûment remplir le formulaire d'inscription. Pour cela, il suffit de :

- Se connecter sur http://www.sportmag.fr/sportmag-jeux/parc-asterix/
- « Liker » la page Facebook de SPORTMAG
- Inscrire ses coordonnées complètes (nom, prénom, adresse e-mail, numéro de téléphone), dans le formulaire prévu à cet effet.

Toute inscription incomplète, inexacte ou comportant des réserves sera considérée comme nulle.

Article 6 – Tirage au sort et lots offerts

6.1 Désignation des gagnants. Chaque participant au concours se verra offrir un abonnement de 3 mois au magazine SPORTMAG version numérique (juin, juillet / août et septembre). Un tirage au sort parmi les participants sera effectué le 3 juillet 2017 à 15h au siège social de la société EVEN'DIA et déterminera les gagnants des lots offerts.

6.2 Le jeu est doté des lots suivants : 20 gagnants

- 2 entrées au Parc Astérix par gagnant. Valeur 94 € TTC

La valeur indiquée pour les lots correspond au prix public TTC couramment pratiqué ou estimé à la date de rédaction du règlement, elle est donnée à titre d'indication et est susceptible de variation.

Le gagnant sera personnellement informé par courrier électronique au plus tard 7 jours après le tirage au sort et devra confirmer la réception de son gain par retour de mail. Le « lot » sera envoyé dans un délai d'une semaine, sans que ce délai n'engage EVEN'DIA, à partir de la date du mail de réponse du gagnant.

Sans réponse de la part du gagnant dans un délai de 7 jours suivant la confirmation de son gain, EVEN'DIA se réserve le droit de remettre le prix à un autre gagnant.

Aucun message ne sera adressé aux perdants.

Le prix ne pourra être échangé ou remboursé. Aucune compensation en liquide ou en crédit ne sera octroyée.

Le prix pourra être cédé sur décision du gagnant qui en informera EVEN'DIA par écrit. EVEN'DIA se réserve la possibilité de remplacer le lot par un gain d'une valeur au moins équivalente en cas d'indisponibilité ou pour quelque raison que ce soit.

Article 7 – Responsabilité

EVEN'DIA ne saurait être tenu pour responsable de la perte de tout courrier électronique ou papier, de l'encombrement du réseau Internet, de la qualité de l'équipement des internautes, de la qualité de leur mode d'accès, qui pourraient avoir des répercussions sur le délai d'acheminement des réponses ou sur le temps de connexion nécessaire à la participation.

Plus généralement, EVEN'DIA ne saurait être tenu responsable des détournements éventuels ou les risques de contamination par des virus circulant sur le réseau.

La connexion de toute personne au site et la participation des joueurs au jeu se fait sous leur entière responsabilité.

Article 8 – Données à caractère personnel

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06 janvier 1978, applicable en France, vous disposez d'un droit d'accès, de modification et de suppression de vos données

personnelles, en vous adressant à EVEN'DIA – Mas de l'Olivier, 10 rue du Puits, 34130 Saint-Aunés.

Les données personnelles communiquées par les participants seront utilisées uniquement dans le cadre de ce jeu et ne seront pas conservées par la suite sauf en cas d'acceptation expresse du participant.

Article 9 – Dépôt du Règlement

Le présent règlement est déposé en l'Etude de la SCP PONCE-BAILLON-CAZENAVE, Huissiers de Justice associés – 6 rue du Clos René – 34024 Montpellier cedex 1 et disponible sur le site http://www.sportmag.fr/wp-content/uploads/2017/06/reglement-jeu-parc-asterix.pdf